



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PREVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée

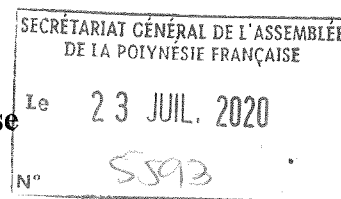
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 1 318 / MSP

Le Ministre

Papeete, le 23 juillet 2020

**Séance à l'Assemblée de la Polynésie française
Jeudi 23 juillet 2020**



REPONSE

**à la question orale présentée par Madame Augustine TUUHIA
Représentante du groupe « TAPURA HUIRAATIRA »
à l'Assemblée de la Polynésie française**

Objet : Risques sanitaires liés au Covid-19 à Raiatea

Madame la Représentante,

La gestion sanitaire de personnes résidentes ou touristes dans les îles se gère de manière identique qu'à Tahiti lorsqu'elles déclarent la maladie liée au covid-19.

Comme vous le savez, chaque voyageur en provenance de l'étranger doit impérativement produire un test RT-PCR négatif avant embarquement sur le vol pour Tahiti.

Dès son arrivée, un kit d'auto prélèvement lui est remis qu'il devra effectuer 4 jours après son arrivée sur l'île où il se situe en Polynésie française.

Les équipes sanitaires de l'île récupèrent le test et l'Institut Louis Malardé l'analyse. Elles informent la personne des mesures à tenir en attendant le résultat du test : éviter tout contact avec des tiers, respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, porter un masque chirurgical, respecter un confinement dans le lieu de séjour. Si le résultat est positif ou douteux, cette personne restera en isolement et les équipes médicales de l'hôpital d'Uturoa suivront au quotidien son état de santé. Mais si celui-ci se dégrade, une prise en charge médicale spécifique sera organisée pouvant aller jusqu'à un transfert sanitaire au CHPF.

Toutes les équipes médicales présentes actuelles et celles qui seront recrutées essentiellement pour cet objet sont formées à la prise en charge des patients Covid+.

Il n'est pas utile à ce stade d'organiser des dépistages extérieurs massifs sous chapiteaux car si un cas positif venait à se déclarer, l'équipe de la veille sanitaire procèdera immédiatement à une enquête des personnes dites « cas contacts », que le malade aura côtoyées. Elles seront alors testées et prises en charge de la même manière. C'est ainsi que nous avons pu maîtriser la propagation du virus pendant les 4 derniers mois.

Il appartiendra au Pays et à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) de traiter l'aspect sanitaire des résidents comme tout patient relevant d'un des régimes de la CPS. Les touristes devront être assurés pour couvrir les frais liés au virus

La mise à l'isolement du patient positif dont l'état ne nécessite pas son évacuation vers le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), s'effectuera en liaison avec l'équipe médicale, soit à son domicile ou au lieu où il se trouve dès lors que les conditions sanitaires sont réunies. A défaut, et avec accord du patient, il pourra être transféré dans un lieu dédié, avec la participation active des communes à l'instar de ce qui a été organisé avec plusieurs tavana dans certaines îles lors des retours des résidents. L'équipe médicale informe la personne des mesures à tenir : éviter tout contact avec des tiers, respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, porter un masque chirurgical, respecter le confinement dans le lieu de séjour.

Toutes ces mesures et procédures mises en place sont le fruit de l'expérience des 3 mois et demi passés du Pc crise. Il est vrai que la venue des touristes doit nous amener à plus de gestes barrières car le virus est l'affaire de tous et non uniquement celle des soignants.

Mauruuru i te faarooraa mai !

Jacques RAYNAL